|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****30ème réunion, Genève, Suisse, 19-23 juin 2023** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****3/8-F** |
|  | **9 mai 2023** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Membres du Secteur et Associés de l'UIT-D et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D |
|  |
| **Résumé:**Le présent document donne un aperçu de l'évolution de la composition de l'UIT‑D en 2021, en 2022 et jusqu'au 5 mai 2023. On y trouve également des recommandations concernant les mesures visant à intensifier les efforts consentis pour fidéliser davantage de membres et en attirer de nouveaux, conformément aux résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) et de la Conférence de plénipotentiaires de 2022. L'UIT-D comprend des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires[[1]](#footnote-1).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les orientations qu'il jugera nécessaires.**Références:**Résolution 71 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT; Résolutions 169 (Rév. Bucarest, 2022), 205 (Rév. Bucarest, 2022) et 209 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. |

# 1 Rappel

La Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue en 2022 (CMDT-22) a modifié et adopté la Résolution 71 (Rév. Kigali, 2022)[[2]](#footnote-2), afin de promouvoir une participation active des actuels Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires participant aux activités de l'UIT-D, y compris la participation aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D – et d'attirer de nouveaux membres des secteurs public, privé et universitaire.

La Résolution 71 a mis davantage en lumière le renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT-D ainsi que les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D et, aux termes de cette Résolution, le BDT est chargé de travailler en étroite collaboration avec les Membres du Secteur de l'UIT-D, les Associés et les établissements universitaires, pour qu'ils participent à la mise en œuvre réussie du Plan d'action de Kigali et afin de continuer d'organiser des réunions de hauts dirigeants du secteur, par exemple des réunions du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI) et la réunion des Directeurs de la réglementation du secteur privé (IADGI‑CRO).

# 2 Évolution de la composition de l'UIT-D

Les **Graphiques 1** **et 2** ci-dessous illustrent l'évolution de la composition de l'UIT-D (Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires) et indiquent le nombre total de nouveaux Membres du Secteur de l'UIT-D et de nouveaux établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur en décembre 2021 et décembre 2022, ainsi que le nombre de nouveaux membres et de nouveaux établissements universitaires en chiffres absolus au 5 mai 2023.



**Graphique 2 − Évolution du nombre d'établissements universitaires –
Croissance en chiffres absolus**

**(décembre 2021, décembre 2022 et mai 2023)**

**établissements universitaires**

**Associés**

**Membres de Secteur**

**(5 mai)**

**(5 mai)**

**333**

**319**

**320**

**Graphique 1 − Évolution de la composition
de l'UIT-D – Croissance en chiffres absolus
(décembre 2021, décembre 2022 et mai 2023)**

## 2.1 Nouveaux Membres de Secteur et Associés

Le **Graphique 3** ci-dessous montre qu'en décembre 2022, **dix-sept nouveaux *Membres de Secteur* et un *Associé***[[3]](#footnote-3)ont rejoint l'UIT-D. En outre, au 5 mai 2023, l'UIT-D **comptait vingt** nouveaux ***Membres de Secteur*** et ***Associés***.**Trois** Membres de Secteur et **un** Associésont membres à part entière[[4]](#footnote-4). **Deux** Membres de Secteur et **cinq** Associés mènent actuellement à terme leur processus de paiement[[5]](#footnote-5). **Neuf** entités attendent actuellement l'approbation de leur administration, comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous:

**Entités attendant l'approbation de leur administration**

**Tableau 1 – Administrations attendant l'approbation de leur administration,
en fonction de la date de la demande**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Pays | Nom de l'entité | Type de membre | Date de la communication |
| Nigéria | ARCROTGIS Consult | Membre de Secteur | 11 janvier 2023 |
| Chine | Yantai Yuguo Information Consulting Co. | Membre de Secteur | 30 janvier 2023 |
| Singapour | SAP Asia Pte Ltd. | Membre de Secteur | 23 février 2023 |
| Madagascar | Axian Telecom | Membre de Secteur | 17 mars 2023 |
| Chine | China Tower Corporation Limited | Membre de Secteur | 11 avril 2023 |
| États-Unis d'Amérique | Fortinet Inc.  | Membre de Secteur | 12 avril 2023 |
| États-Unis d'Amérique | Bloxtel Inc.  | Associé de la CE 1 | 21 février 2023 |
| États-Unis d'Amérique | Onward Technologies | Associé de la CE 2 | 23 février 2023 |
| Allemagne | Avataa GmbH | Associé de la CE 2 | 26 avril 2023 |

## 2.2 Demandes d'exonération du paiement des droits

Le BDT a reçu quatre demandes d'exonération du paiement des droits, qui seront soumises au Conseil de l'UIT pour examen. Les entités concernées sont les suivantes:

– Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO).

– Association des régulateurs de télécommunication de l'Afrique australe (CRASA).

– Partenariat mondial pour l'inclusion numérique, Global Impact (GDIP).

– Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI).

## 2.3 Nouveaux établissements universitaires participant aux travaux

En ce qui concerne les établissements universitaires[[6]](#footnote-6), le **Graphique 4** montre qu'en décembre 2022, grâce à des initiatives menées en coordination avec le Secrétariat général, **vingt‑et-un *nouveaux établissements universitaires***[[7]](#footnote-7)ont été admis à participer aux travaux de l'UIT-D. De plus, au 5 mai 2023, **dix-neuf** nouveaux**établissements universitaires**ont étéadmis à participer aux travaux de l'UIT-D. **Cinq** établissements universitaires sont des membres à part entière[[8]](#footnote-8) et **sept** mènent actuellement à terme leur processus de paiement[[9]](#footnote-9). **Quatre** établissements universitaires attentent actuellement l'approbation de leur administration[[10]](#footnote-10).

**(5 mai)**

**Établissements universitaires attendant l'approbation de leur administration**

**Nouveaux établissements universitaires**

## 2.4 Dénonciations et exclusions concernant les Membres de l'UIT-D et les établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur

Le **Graphique 5** ci-dessous indique la diminution du nombre de Membres de l'UIT-D et d'établissements universitaires participant à ses travaux entre 2021 et 2022. Malgré le nombre croissant de comptes à risque en 2022, pour défaut de paiement, la réactivation des comptes due aux efforts concertés avec le Secrétariat général a entraîné une baisse du nombre de dénonciations et d'exclusions concernant les Membres de l'UIT-D et les établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur par rapport à 2021.

En 2022, **14 entités** au total ont quitté l'UIT-D: **huit entités ont dénoncé leur participation**[[11]](#footnote-11) et **six entités ont été exclues**[[12]](#footnote-12) (pour les raisons suivantes: clôture de programmes, réforme de la stratégie institutionnelle, difficultés financières à acquitter des contributions ou raisons non divulguées). Grâce aux efforts de fidélisation déployés en coordination avec le personnel sur le terrain, nous avons fait en sorte que **dix** Membres de Secteur dont les comptes étaient à risque ne mettent pas un terme à leur participation (en réglant les contributions ou en annulant les dénonciations de participation).

**Exclusions – Établissements universitaires**

**Exclusions – Membres de l'UIT-D**

**Dénonciations – Établissements universitaires**

**Dénonciations – Membres de l'UIT-D**

# 3 Mobilisation, fidélisation, promotion et sensibilisation

Outre les activités régulières de sensibilisation, de mobilisation et de fidélisation des membres, le BDT a continué de mener les activités suivantes:

– Le **Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement et des Directeurs de la réglementation du secteur privé (IAGDI-CRO)** a tenu deux séances en ligne le 24 février 2022. à cette occasion, des entreprises et des membres du secteur privé ont annoncé des contributions et des engagements futurs et ont partagé des données d'expérience sur la façon dont la Coalition pour le numérique Partner2Connect peut apporter des résultats concrets, sous la forme de projets durables et rentables au service d'une connectivité efficace. La [Déclaration finale](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/CRO/Documents/Outcome%20Statement-IAGDI-CRO-%20FINAL.pdf) et le rapport du Président sont disponibles [ici](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/CRO/Documents/Chairman%27s%20Report%20-%20IAGDI-CRO%202022.pdf). La prochaine réunion du Groupe IAGDI-CRO aura lieu le 5 juin 2023, avant le Colloque mondial des régulateurs, et la Déclaration finale sera communiquée au GCDT.

– La **Coalition pour le numérique Partner2Connect** a permis d'obtenir 120 engagements, d'un montant estimé à 8,8 milliards USD, de la part des Membres du Secteur de l'UIT-D, grâce à d'importants efforts de mobilisation menés par le BDT tout au long de 2022 et jusqu'en mai 2023.

– La **campagne de témoignages des Membres de l'UIT-D** se poursuit, afin de recueillir les vues des membres sur les avantages que confère le statut de Membre de l'UIT-D. Cette campagne sera mise en avant lors des manifestations de l'UIT et sur les réseaux sociaux, qui donnent de la visibilité aux Membres et permet d'attirer des Membres potentiels.

– Dans le cadre de la série de manifestations "**Know Your Members**" (À la rencontre des Membres) et de la **série de discussions sur les technologies**, une plate-forme réservée aux membres continue d'être mise à disposition pour favoriser les consultations avec la direction et l'échange de connaissances entre les représentants du secteur et les fonctionnaires de l'UIT. Le BDT a tenu des sessions avec des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D et des exploitations reconnues Membres de l'UIT-D et a recueilli des vues sur les domaines dans lesquels la collaboration pourrait être améliorée.

# 4 Conclusions

Le BDT est déterminé à:

a) renforcer la collaboration avec les Membres de l'UIT-D dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali, au moyen de séances d'information et de missions officielles, en démontrant les avantages de la participation à ces travaux et en établissant des partenariats permettant de dégager des ressources financières pour financer des projets et des initiatives à fort impact;

b) cibler les membres non actifs de l'UIT-D afin qu'ils participent davantage aux activités de l'UIT-D, notamment à des manifestations telles que les réunions des commissions d'études de l'UIT-D, le Colloque mondial des régulateurs, les forums régionaux sur le développement, etc.;

c) continuer à recueillir les vues et les retours d'informations des Membres de l'UIT-D et des établissements universitaires participant aux travaux de ce Secteur en ce qui concerne l'amélioration des outils, des processus et des services qui favorisent une mobilisation efficace et une participation active aux travaux de l'UIT-D.

# 5 Invitation à fournir un appui

Les États Membres sont invités à nouer des contacts avec les acteurs du secteur privé, les entreprises et les universités au niveau national, afin de faire connaître les avantages qu'offre la participation aux travaux de l'UIT-D. Les États Membres sont encouragés à traiter rapidement les nouvelles demandes en faisant preuve de diligence due, afin que les entités qui présentent une demande d'adhésion demeurent désireux de mener à bien le processus d'adhésion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Voir la Résolution 169 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, qui a créé une nouvelle catégorie de membres permettant aux établissements universitaires de participer aux travaux de l'UIT. [↑](#footnote-ref-1)
2. Résolution 71 (Rév. Kigali, 2022) "Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT". [↑](#footnote-ref-2)
3. La liste des entités ci-après est établie à partir de la date d'activation du compte: Nokia Corporation (Finlande), Softbank Corporation (Japon), Access Partnership Limited (Royaume-Uni), Digital Cooperation Organization (Arabie saoudite), Afnic (France), E-Space Inc (États-Unis d'Amérique), RKF Engineering Solutions, LLC (États-Unis d'Amérique), Cameroon Telecommunications (Cameroun), Mozilla Corporation (États-Unis d'Amérique), Chambre de commerce internationale (France), Liquid Intelligent Technologies Group (Maurice), Fondation pour les Nations Unies, Digital Impact Alliance (États-Unis d'Amérique), NeuStar Inc. (États-Unis d'Amérique), Dreamlab Technologies (Suisse), ApplianSys (Royaume-Uni), Everycode-inSuit (Espagne), Mediafon de Mexico (Mexique), FPT Corporation (Viet Nam). [↑](#footnote-ref-3)
4. La liste des entités ci-après est établie à partir de la date d'activation du compte: Everybridge One2many (Pays‑Bas), Jordan Mobile Telecommunications Services – ZAIN Jordan (Jordanie), AST & Science SpaceMobile (États-Unis d'Amérique), Cyber Security Africa Limited (Kenya). [↑](#footnote-ref-4)
5. La liste des entités ci-après est établie à partir de la date d'activation du compte: Minutes Network Limited (Royaume-Uni), Aminia Dada Innovations (Kenya), F24 France SAS (France), Powertel Communications (Zimbabwe), PNG Dataco Limited (Papouasie-Nouvelle Guinée), mU Space and Advanced Technology Company (Thaïlande), Kacific Broadband Satellites (Singapour). [↑](#footnote-ref-5)
6. Les établissements universitaires sont admis à participer aux travaux des trois Secteurs de l'UIT, y compris à ceux des groupes consultatifs des trois Secteurs. Ils participent également à d'autres conférences mondiales ou régionales, ateliers et activités de l'Union, sauf aux Conférences de plénipotentiaires, aux conférences mondiales des radiocommunications, aux conférences mondiales des télécommunications internationales et au Conseil de l'UIT, conformément au règlement intérieur des différents Secteurs. [↑](#footnote-ref-6)
7. La liste des entités ci-après est établie à partir de la date d'activation du compte: University of the West Indies (Barbade), Université de Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), Institut national de recherche-développement en informatique (Roumanie), Faculté des études maritimes (Croatie), Universidad Nacional de Cordoba (Argentine), Institut national de technologies Visvesvaraya (Inde), Institut indien de gestion Kashipur (Inde), Laboratoire Peng Chang (Chine), Université Baylor (États-Unis d'Amérique), Université Beijing Jiaotong (Chine), Institut chinois des communications (Chine), Université chinoise de géosciences (Chine), Branche chinoise de l'Institut BRICS pour les réseaux futurs (Chine), Laboratoires Purple Mountain (Chine), Université Daejeon (Corée, Rép. de), Université Renmin de Chine (Chine), Institut des monnaies numériques de la Banque populaire de Chine (Chine), Université Beihang (Chine), Institut national des télécommunications (Pologne), Université de Corée (Corée, Rép. De), Université de Glasgow (Royaume-Uni). [↑](#footnote-ref-7)
8. La liste des entités ci-après est établie à partir de la date d'activation du compte: Institut de technologie Blekinge (Suède), Université Xi'an Jiaotong (Chine), Collège du tourisme de Zhejiang (Chine), Centre de recherche technologique sur la transformation numérique Beijing (Chine), Institut pour les politiques spatiales européennes (Autriche). [↑](#footnote-ref-8)
9. La liste des entités ci-après est établie à partir de la date de réception de l'approbation de l'administration: Institut des télécommunications et des informations spatiales au niveau mondial (Ukraine), Université technique des communications et de l'informatique de Moscou (Fédération de Russie), MITRE (États-Unis d'Amérique), Université américaine de Bahreïn (Bahreïn), Université autonome de Barcelone (Espagne), Université Shandong (Chine), Université Sanjiang (Chine). [↑](#footnote-ref-9)
10. La liste des entités ci-après est établie à partir de la date de la demande d'approbation soumise à l'administration nationale: Université technologique de Shenzhen (Chine), Universiti Teknologi MARA (Malaisie), Université du Bundeswehr Munich (Allemagne), Institut de technologie de Beijing (Chine). [↑](#footnote-ref-10)
11. Institut national des télécommunications (Égypte), Bharat Sanchar Nigam (Inde), 3G Technologies Limited (Pakistan), COPACO (Paraguay), Telefonica del Peru (Pérou), SFM Technologies (Tunisie), Polyverse Corporation (États-Unis d'Amérique), Viettel Group (Viet Nam). [↑](#footnote-ref-11)
12. FINATEL (Brésil), Chuan WEI Ltd. (Cambodge), Subah Infosolutions Ghana Limited (Ghana), Monenco Iran (République islamique d'Iran), Ooredoo (Qatar), High-Tech Bridge (Suisse). [↑](#footnote-ref-12)